

Compensation écologique : élaborer un programme de compensation adapté à son projet

Elaborer et mettre en oeuvre un programme de compensation écologique

Code
600487

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1087 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Maîtres d'ouvrage - Ingénieurs bureaux d'études - Responsables environnement - Collaborateurs des services d'urbanisme des collectivités territoriales - Toute personne en charge de l'environnement ou de l'urbanisme dans sa structure

PRÉ-REQUIS

Avoir une base de connaissance en matière d'évaluations environnementales ou avoir suivi la formation :

🔗 [Évaluations environnementales : mesurer les impacts environnementaux de ses projets \(600000\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation très pratique, permettant à chaque participant de prendre la mesure de ses obligations en matière de compensation et d'opérer les choix les plus pertinents

Les participants sont invités à venir avec leurs propres documents afin de les utiliser comme base pour les échanges et retours d'expériences

Formation par un ingénieur écologue spécialiste des questions relatives à la compensation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des

Objectifs pédagogiques

- Identifier les projets impliquant la mise en oeuvre de mesures compensatoires
- Elaborer un programme de compensation répondant aux exigences légales et aux attentes des services instructeurs
- Choisir des mesures de compensation adaptées à son projet

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Identifier les projets impliquant la mise en oeuvre de mesures compensatoires

Décrire le domaine de la compensation

- Séquence « éviter - réduire - compenser », contexte légal et réglementaire (loi Biodiversité)
- Champ d'application de la compensation : projets concernés et personnes responsables de sa mise en oeuvre

Distinguer les obligations respectives des acteurs du projet

- Obligations du maître d'ouvrage, du propriétaire du site et de l'opérateur de compensation
- Cas pratique : identifier des projets impliquant la mise en oeuvre de mesures de compensation

Elaborer un programme de compensation répondant aux exigences légales et aux attentes des services instructeurs

Décrire les étapes de la construction du programme

- Dossier réglementaire : étude d'impact, dérogation espèce protégée, Natura 2000, zone humide, réserve naturelle...

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Veiller à la conformité de son programme : les points de vigilance à respecter

- Principe d'équivalence et proximité des mesures dans le temps et dans l'espace : choisir ses ratios de compensation
- Approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique : les enseignements de ce guide, comment rendre les dossiers conformes ?
- Ciblage des habitats naturels à recréer : atteintes prévues ou prévisibles à la biodiversité et leur équivalence écologique
- Echanges en amont avec ses partenaires et les autres parties prenantes
- Choix des modalités de mise en œuvre

Choisir des mesures de compensation adaptées à son projet

Réaliser la compensation directe et choisir un site

- Proximité du lieu de l'atteinte
- Choix du site, intérêt des sites protégés
- Sécurisation du foncier pour garantir l'affectation pérenne des sites de compensation : acquisition, contractualisation avec les propriétaires, location du foncier
- Focus loi Industrie Verte : la création des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation
- Création d'une servitude environnementale
- Contractualisation de la compensation : points de vigilance sur les clauses contractuelles
- Prévention des litiges
- Échanges : retours d'expériences sur les mesures à mettre en œuvre selon les projets d'aménagements ou de travaux

Acquérir des unités de biodiversité sur des sites naturels de compensation

- Offre des opérateurs de compensation : avantages et inconvénients
- Choix de l'opérateur et contrôler ses compétences
- Anticipation des risques juridiques dans les contrats conclus avec les opérateurs

Communiquer et faire vérifier

- Communication sur les mesures compensatoires pour faciliter l'acceptabilité de ses projets d'aménagement
- Sensibilisation des collaborateurs
- Communication auprès des partenaires et des autres parties prenantes

Evaluer les mesures compensatoires

- Evaluation du caractère suffisant et pertinent des mesures compensatoires
- Pérennité des mesures compensatoires : méthodes de suivi
- Contrôles des services de l'État



- Responsabilité du maître d'ouvrage à l'égard de l'administration : obligation de résultat, mise en demeure, travaux d'office, garanties financières, consignation et poursuites pénales
- Mise en situation : réagir à une mise en demeure des services de l'Etat et anticiper les risques de la procédure
- Atelier fil rouge : élaborer un programme de compensation adapté à son projet

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 15 Oct. 2026 – Session Garantie
- 7 Déc. 2026

A DISTANCE

- 15 Oct. 2026 – Session Garantie
- 7 Déc. 2026

